

Les professionnels

GRILLE TARIFAIRES 2026

Bac d'ordures ménagères - Forfait de 17 levées par an

	PART FIXE	PART VARIABLE	TOTAL	Levées supplémentaires.
80L	108,00 €	56,00 €	56,10 €	220,10 €
120L	108,00 €	84,00 €	74,80 €	266,80 €
180L	108,00 €	126,00 €	102,00 €	336,00 €
240L	108,00 €	168,00 €	130,90 €	406,90 €
360L	108,00 €	252,00 €	187,00 €	547,00 €
660L	108,00 €	462,00 €	326,40 €	896,40 €
BAC JAUNE 26 levées	<p>Je dispose d'un badge en complément d'un bac : +11 €  Prix du dépôt : 1,50 €</p> <p><i>Inclus dans la dotation de base, ce qui signifie que son utilisation et les levées ne génèrent aucun frais supplémentaires.</i></p> <p><i>Nouvelles consignes de tri depuis le 30 juin 2025 : tous les emballages et papiers se mettent dans le bac jaune (en vrac, vidés et non imbriqués). Téléchargez votre calendrier de collecte directement depuis le site internet www.sictom-chateauneuf.fr.</i></p>			

BADGE



108,00 €	56,00 €	54,00 €
----------	---------	---------

218,00 €

2,00 €



27 dépôts par an - 50L max par dépôt

Les emballages et les papiers sont à déposer dans les points d'apports volontaires prévus à cet effet (accès libre, déchets en vrac, vidés et non imbriqués). Retrouvez tous nos points d'apports volontaire depuis notre carte interactive en ligne sur www.sictom-chateauneuf.fr)



* facturé en 2027



LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative, ok. Mais qu'est-ce-que je paye ?
Comprendre la grille tarifaire, quel casse-tête !

On vous explique tout !



PART « FIXE »

Abonnement de base

Coût proportionnel



Frais de fonctionnement



Montants fixés par les marchés

Cette part correspond aux frais de fonctionnement des services du SICTOM. C'est à dire : la mise à disposition de votre poubelle, l'installation des points d'apport volontaire et leur entretien, le passage du camion de collecte, le fonctionnement des 10 déchèteries du territoire et le traitement des déchets qui y sont collectés.

Cette part est calculée sur la base de montants fixés par les marchés. Elle est fixe en fonction du volume de votre bac. Elle correspond à la collecte de vos ordures ménagères et de vos recyclables : le chargement et le déchargement des déchets, le transport jusqu'au centre de tri.

PART « VARIABLE »

Forfait adapté



Associé au volume de déchets générés

Cette part variable correspond au volume de déchets produits, adapté en fonction du volume du bac de chaque foyer. Elle vous permet de bénéficier d'un forfait de 27 dépôts pour les abonnements «badges» et d'un forfait de 17 levées pour les abonnements «bacs».

Un rééquilibrage pour les dotations en badge

La part variable des badges est ajustée pour correspondre aux coûts réels, tout en assurant un service équitable. Elle reflète mieux les volumes réellement collectés.

Le saviez-vous ?

27 dépôts de 50L
= 1350 litres à l'année
~
17 levées de 80L
= 1360 litres à l'année

TOTAL

Le total de ces 3 ensembles forme la redevance incitative.



Demandez une sensibilisation personnalisée !

Vous souhaitez améliorer le tri des déchets au sein de votre entreprise ? Le service animation est à votre disposition pour vous proposer des conseils personnalisés, adaptés à votre activité.
animation@sictom-chateauneuf.fr